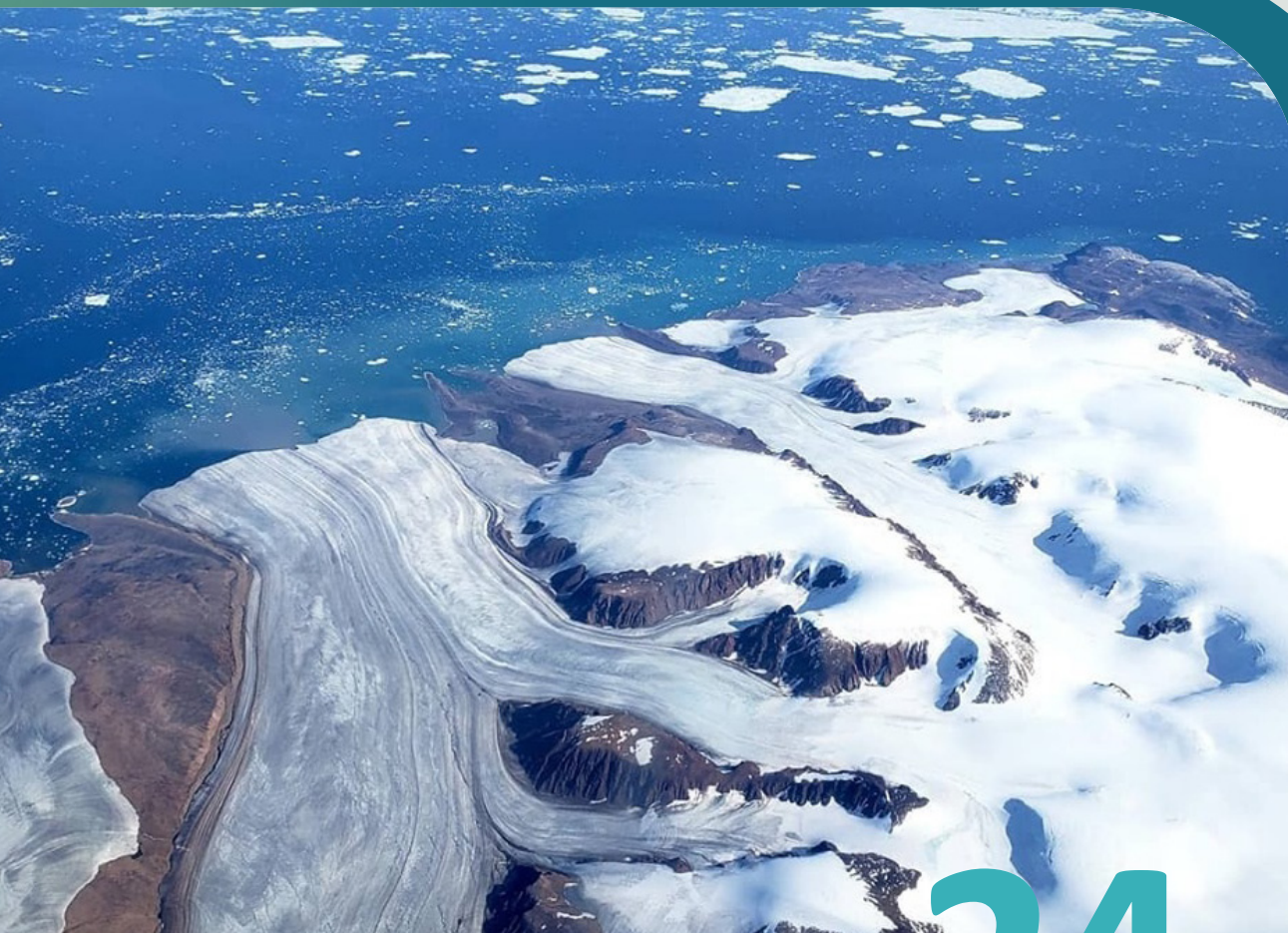


Zone de protection marine
Tuvaijuittuq



**RAPPORT
ANNUEL** 2024



Contenu



En bref



Objectifs de conservation



Gestion et gouvernance



Habitat caractéristique



Recherche et suivi



Collaboration et partenariats



Pleins feux sur : les avantages



Surveillance et application de la loi



Sensibilisation et mobilisation



Zones de protection marine établies en vertu de la *Loi sur les océans du Canada*

- | | | |
|---|-------------------------|-------------------------------|
| 1. Mont sous-marin SĠáan Kínghlas-Bowie | 5. Anguniaqvia Niqiyuam | 10. Banc-des-Américains |
| 2. Récifs d'éponges siliceuses du détroit d'Hécate et du bassin de la Reine Charlotte | 6. Tuvaijuittuq | 11. Banc de Sainte-Anne |
| 3. Tang.ġwan – ħaçwiqak – Tsigis | 7. La baie Gilbert | 12. Basin Head |
| 4. Tarium Nirytutait | 8. Eastport | 13. Le Gully |
| | 9. Chenal Laurentian | 14. L'estuaire de la Musquash |



En bref



Date de désignation

Cette ZPM a été désignée pour la première fois par arrêté ministériel en 2019 et un deuxième arrêté ministériel a été utilisé en 2024.



Superficie

319 411 km²



Contribution aux objectifs de conservation marine

5,55 %



Emplacement

Cette ZPM est située au nord-ouest de l'île d'Ellesmere, au Nunavut, et chevauche les biorégions du bassin arctique et de l'archipel arctique, dans l'océan Arctique.



Cogérée par

Cette ZPM est gérée conjointement par le Conseil Aulattiqatigiit, avec des représentants de :

- l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ);
- Pêches et Océans Canada (MPO);
- Parcs Canada (PC);
- Transports Canada (TC).



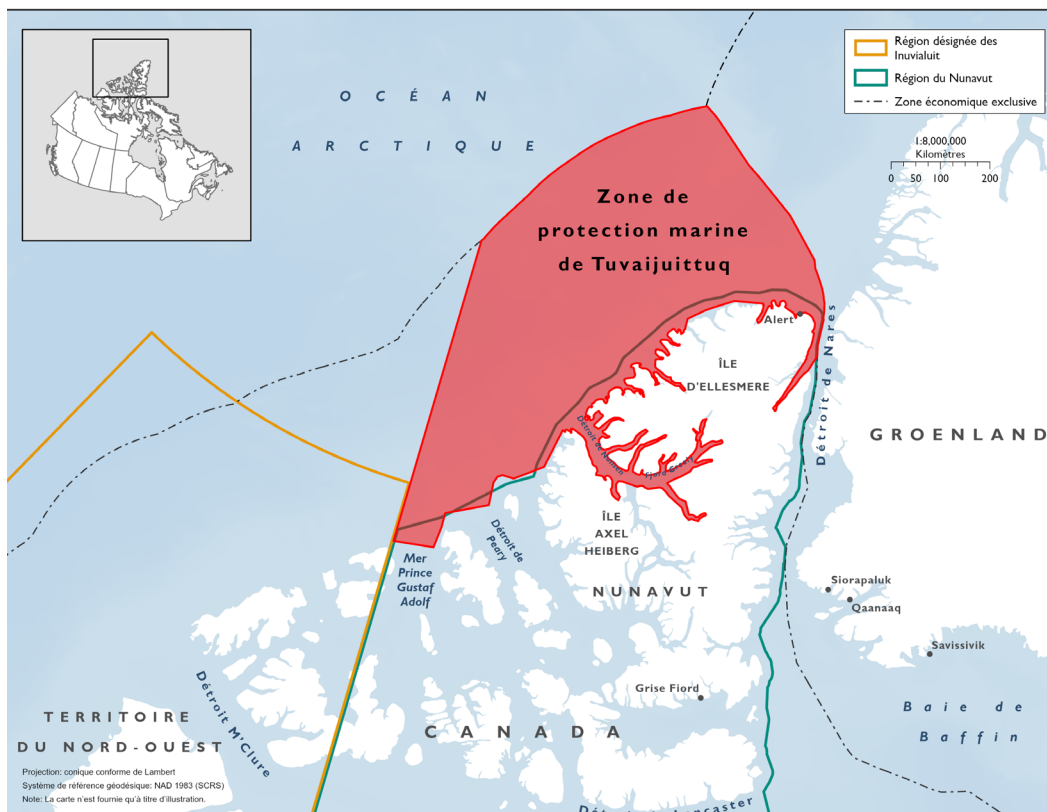
Reconnaissance

La ZPM de Tuvaijuittuq est située en partie dans la région du Nunavut. L'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut (ou Accord du Nunavut) s'applique.



Zones

Il n'y a pas de zone de gestion à l'intérieur de la ZPM de Tuvaijuittuq et les règlements de l'arrêté ministériel s'appliquent dans toute la zone.



Carte de la Zone de protection marine de Tuvaijuittuq.

Objectifs de conservation

- Contribuer à la conservation, à la protection et à une meilleure connaissance de la diversité, de la productivité et du dynamisme naturels de l'écosystème de la glace de mer de l'Extrême-Arctique.

Cet objectif de conservation reste d'actualité étant donné les lacunes actuelles en matière d'information sur la zone et la nécessité de mieux comprendre son importance dans le contexte des systèmes marins de l'Arctique.



Morses sur la banquise dans la ZPM de Tuvaijuittuq.
Crédit photo : Megan Lee (MPO).



Gestion et gouvernance

La ZPM de Tuvaijuittuq a été créée par arrêté ministériel en vertu de la *Loi sur les océans* en 2019, en collaboration avec l'Association inuite du Qikiqtani (AIQ). Un deuxième arrêté ministériel a été adopté en 2024 en partenariat avec l'AIQ afin de protéger cette zone vulnérable pendant que les partenaires envisagent des options de protection à long terme pour la zone, y compris une Aire Protégée et de Conservation Inuite (APCI).

L'examen des options de protection à long terme est dirigé par l'AIQ et comprend des partenaires

du gouvernement du Canada (représenté par le MPO et le Parcs Canada) et du gouvernement du Nunavut (GN). Les partenaires de l'AIQ ont partagé l'affirmation suivante : La vision de l'AIQ pour Tuvaijuittuq comprend une gouvernance dirigée par les Inuits, où l'Inuit Qaujimaqatungit joue un rôle dans la prise de décision et l'expansion du programme Nautiqsuqtiit.

En 2019, une entente sur les répercussions et les avantages pour les Inuits (ERAI) négociée avec l'AIQ pour l'établissement de l'aire marine nationale de conservation de Tallurutuq Imanga (AMNC-TI) comprenait un engagement à établir conjointement la protection à Tuvaijuittuq. Le Conseil Aulattiqatigiit conjoint des Inuits et du gouvernement du Canada continue de gérer conjointement la ZPM de Tuvaijuittuq conformément à l'ERAI.

En 2024, 4 réunions ont été organisées, conformément au mandat du conseil d'administration qui prévoit des réunions trimestrielles. L'approche pangouvernementale continuera à être appliquée au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur ce site.

L'arrêté ministériel actuel bloque l'empreinte des activités en cours dans la zone pour une durée maximale de 5 ans. Il n'existe pas de plan de gestion active ni de procédure d'autorisation des activités dans une ZPM par arrêté ministériel; il n'est donc pas possible d'élaborer des plans d'activité. Les activités qui ont eu lieu au cours des 12 mois précédant la désignation de 2019, ou qui ont été autorisées, peuvent se poursuivre, tandis que les nouvelles activités sont interdites, à quelques exceptions près. L'arrêté n'a pas d'incidence sur les droits de récolte des Inuits prévus par l'*Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

Des ententes de collaboration sont toujours en place entre le MPO, l'AIQ et le gouvernement du Nunavut pour appuyer la participation à Tuvaijuittuq. L'AIQ a conclu un accord de contribution supplémentaire avec le MPO pour faire avancer l'article 16 (Exploration du potentiel de pêche) dans le cadre de l'ERAI pour l'AMNCTI.



Habitat caractéristique

Tuvaijuittuq signifie en Inuktitut « l'endroit où la glace ne fond jamais ». Cette zone fait partie de la « dernière zone glaciaire », qui contient la [glace pluriannuelle](#) la plus ancienne et la plus épaisse dans l'océan Arctique. La glace pluriannuelle est une glace de mer qui se forme et dure plus d'un été; dans l'Arctique canadien; ce type de glace a [diminué de 7 % au cours des 10 dernières années](#). Cette région devrait connaître la plus longue période de glace de mer estivale de tout l'Arctique canadien et continuer à fournir un habitat aux espèces dépendantes de la glace à l'avenir.



Glacé pluriannuelle de Tuvaijuittuq. Crédit photo : Coupel (MPO).



Recherche et suivi

En 2024, 2 projets de recherche ont été menés par le MPO à partir de la base de recherche Eureka.

Au printemps 2024, le MPO (L. Matthes) a documenté les conditions de base de l'écosystème marin en recueillant des données sur :

- les paramètres océaniques physiques et biochimiques du système de carbone;
- la lumière et la disponibilité des nutriments;
- la diversité et l'abondance des microalgues et des poissons.

Des échantillons d'ADN environnemental ont également été prélevés, fournissant la première évaluation de la présence de communautés de poissons sous la glace dans le détroit de Nansen et dans le fjord de Greely. Les données océanographiques et de glace de mer recueillies seront utilisées pour caractériser les conditions physiques et biochimiques pendant la période de couverture de glace.

En juin 2024, le MPO (D. Yurkowski) a effectué un relevé aérien dans plusieurs régions de Tuvaijuittuq. Les données recueillies au cours d'environ 62 heures de vol seront utilisées pour quantifier l'utilisation de l'habitat et les densités temporelles et spatiales des mammifères marins, comme les phoques annelés.

En août 2024, un [relevé de l'écosystème à bord du brise-glace de recherche canadien NGCC Amundsen](#) a été réalisé en collaboration avec le consortium de recherche Refuge Arctic. Le relevé a permis de poursuivre les efforts de caractérisation de l'écosystème marin de Tuvaijuittuq et d'évaluer sa connectivité et son influence sur l'Arctique canadien. L'échantillonnage s'est concentré sur :

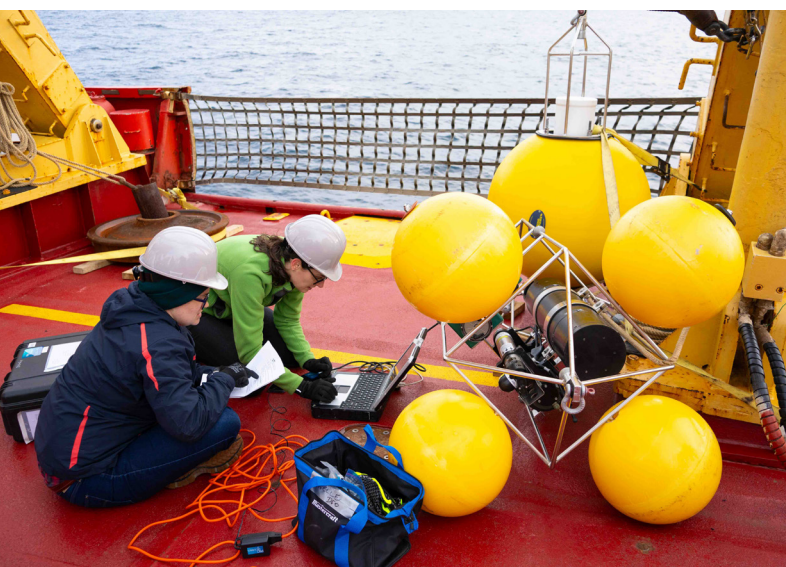
- l'océanographie physique;
- le système de carbone inorganique marin;
- le cycle des gaz à effet de serre (D. Capelle);
- la productivité marine;
- la diversité et l'abondance des communautés de microalgues (L. Matthes).

Les amarrages étaient un élément clé du programme ArcticCORE en 2024 et ont permis d'enregistrer des mesures de :

- la conductivité;
- la température;
- la lumière;
- la turbidité;
- le dioxyde de carbone;
- les courants marins.

Des récepteurs de marquage placés près du fond des amarrages ont été utilisés pour suivre les schémas de migration des poissons marqués. Des pièges à sédiments ont servi à

prélever des échantillons physiques de matière organique en suspension et de phytoplancton et zooplancton. Ces travaux permettront de mieux comprendre les changements temporels et la variabilité interannuelle des systèmes marins, ce qui aidera à distinguer la variabilité naturelle et les changements liés au climat au sein de l'écosystème marin.



Les scientifiques du MPO Elizabeth Kitching et Tonya Burgers (de gauche à droite) programment les capteurs d'amarrage avant leur déploiement au cours du relevé marin ArcticCORE 2024 à bord du NGCC Amundsen. Crédit photo : Fatma Dhifallah.



Les scientifiques du MPO Lisa Matthes et Jillian Riemer (de gauche à droite) sectionnent des carottes de glace dans le détroit de Nansen pour l'évaluation physique et biologique des conditions de la glace pendant le relevé du printemps 2024. Crédit photo : Sheila Atchison.



Collaboration et partenariats

Le gouvernement du Canada (représenté par le MPO, TC et PC) et l'AIQ gère conjointement la ZPM de Tuvaijuittuq par l'intermédiaire du Conseil Aulattiqatigiit. Cette gestion conjointe se fait en conformément à l'ERAJ concernant l'AMNC de Tallurutuip Imanga. De plus, la considération de la protection à long terme de Tuvaijuittuq sont guidées par le protocole d'entente signé par le gouvernement du Canada, l'AIQ et le gouvernement du Nunavut en 2019.

Le MPO et ses partenaires continuent de solliciter des commentaires et des conseils dans ce domaine afin de s'assurer que les connaissances locales et le Qaujimajatuqangit des Inuits éclairent la prise de décision. Ils consultent les communautés de l'Extrême-Arctique de :

- Arctic Bay;
- Clyde River;
- Grise Fiord;
- Pond Inlet;
- Resolute Bay.

La consultation des principales parties prenantes (p. ex. les organisations non gouvernementales de protection de l'environnement, l'industrie) est également un élément important de la protection à long terme de Tuvaijuittuq.

Le relevé marin ArcticCORE 2024 réalisé à bord du NGCC Amundsen a été mené en collaboration avec [Amundsen Science](#) et le consortium de recherche [Refuge Arctic](#). Cette équipe internationale comprenait des chercheurs :

- de la France (LOCEAN, LSCE, LEGOS, Roscoff);
- du Danemark (Aarhus); de l'Allemagne (AWI);
- des États-Unis (NASA-JPL, Stanford);
- universités canadiennes :
 - ◊ Université Laval;
 - ◊ Université du Québec à Rimouski;
 - ◊ Université Memorial de Terre-Neuve;
 - ◊ Université du Nouveau-Brunswick;
 - ◊ Université du Manitoba;

- ◇ Université de la Colombie-Britannique;
- ◇ Université de Victoria.

Les scientifiques du MPO sont également des collaborateurs clés, dont les intérêts de recherche s'alignent sur la collecte de données de base essentielles et sur une meilleure compréhension des moteurs de la productivité, de la biodiversité et de l'utilisation de l'habitat par les espèces à Tuvaijuittuq.



Déploiement d'un amarrage à partir du NGCC Amundsen avec l'aide du zodiac du navire.
Crédit photo : Megan Lee (MPO).



Pleins feux sur : les avantages

Écologiques

Cette ZPM protège une zone de l'océan Arctique unique au niveau mondial, national et régional en raison de la présence d'une banquise pluriannuelle. Dans cette ZPM, on interdit les activités supplémentaires susceptibles d'exacerber les répercussions des changements climatiques, comme la perte ou la perturbation de la banquise pluriannuelle. À mesure que la glace de mer continue de décliner, la zone devrait devenir un refuge essentiel pour les espèces dépendantes de la glace, notamment :

- le morse (aiviit);
- les phoques (annelés – nattiit; barbus - ugjuit);
- l'ours polaire (nanuit).

Socioculturels

Tuvaijuittuq a une grande importance culturelle et les Inuits sont les gardiens de cette région depuis des millénaires. La région a servi de corridor de voyage entre le Groenland et le Canada, et les conditions qui y règnent ont des répercussions sur les ressources et les activités culturellement importantes à proximité des communautés de Qikiqtani et au-delà. Les travaux en cours pour conserver cette zone favorisent le renforcement des capacités au sein des organisations de chasseurs et de trappeurs, ainsi que d'éventuels programmes de recherche et de surveillance menés par les Inuits à l'avenir.



Économiques

La ZPM de Tuvaijuittuq est visée par l'ERAI de 2019 de l'AMNC-TI, qui fournit un financement pour la création d'emplois significatifs dans les 5 communautés associées de l'Extrême-Arctique par l'intermédiaire du programme Nauttisuqtiit (intendants inuits) et pour explorer de nouvelles possibilités de pêche autour de Tallurutuip Imanga. Bien que les intendants ne travaillent pas actuellement dans la ZPM de Tuvaijuittuq en raison de son éloignement, il est prévu qu'ils participent à l'avenir à des recherches liées à la ZPM.



Surveillance et application de la loi

La ZPM de Tuvaijuittuq étant située dans la zone du Haut-Arctique, sa vaste superficie, ses conditions environnementales extrêmes et son éloignement posent d'importants problèmes pour la réalisation de patrouilles sur le terrain afin de soutenir la surveillance et l'application de la loi. En outre, le coût élevé des patrouilles dans l'Arctique complique encore davantage les efforts de mise en application de la loi.

Compte tenu de ces limitations, les agents de la Conservation et Protection (C et P) du MPO surveillent principalement les activités à l'intérieur de la ZPM à distance. Il s'agit notamment de suivre le trafic maritime à l'aide du Système d'identification automatique (SIA) et de surveiller les sources ouvertes en ligne pour repérer les aventuriers du Nord qui ont l'intention de traverser la région. Les agents étudient également la possibilité d'utiliser la technologie de détection des navires clandestins par satellite pour recenser les navires non déclarés qui ne transmettent pas de signaux sur le SIA.

Le plan d'application de la loi de la ZPM a été mis à jour pour la dernière fois en 2021 et est demeuré inchangé en 2024, compte tenu de

l'éloignement de la zone et du fait qu'aucune révision n'a été jugée nécessaire. À ce jour, il n'y a eu aucune accusation ou condamnation liée à des violations dans la ZPM de Tuvaijuittuq.

À compter de 2024-2025, les agents de C et P ont consacré environ 52 heures à la surveillance à distance, soit en moyenne 1 heure par semaine. Cependant, de nombreuses fausses alertes concernant l'activité des navires dans la ZPM ont été constatées. Le Centre d'opérations de la sécurité maritime (COSM) assure une surveillance renforcée sur ordinateur à l'aide de divers outils permettant de détecter et de signaler les activités maritimes. Il s'agit notamment de surveiller les mouvements des navires dans la ZPM de Tuvaijuittuq et autour de la ZPM afin de garantir le respect de la réglementation relative à la ZPM.



Sensibilisation et mobilisation

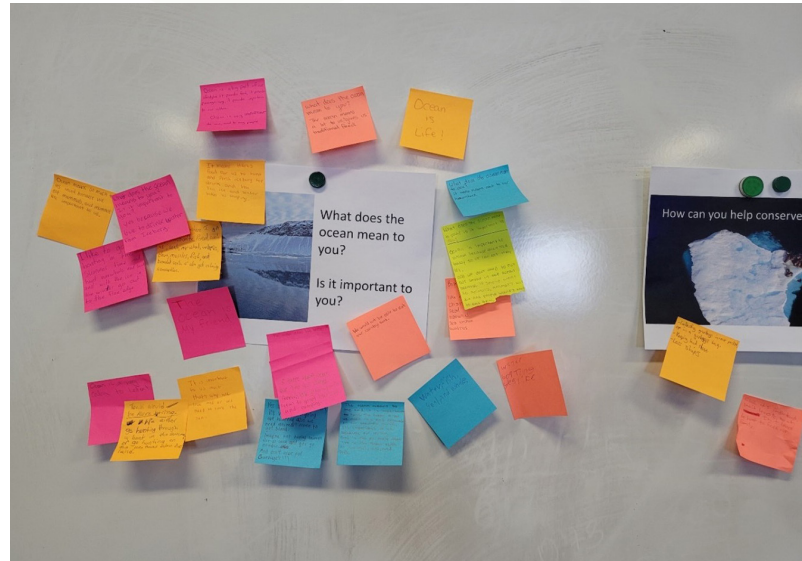
Le MPO a entrepris une tournée de mobilisation communautaire entre le 23 février et le 31 mars 2024, avec des visites dans plusieurs communautés, notamment :

- Clyde River;
- Pond Inlet;
- Grise Fiord;
- Arctic Bay;
- Resolute Bay.

La visite des communautés a été l'occasion d'échanger des informations sur les activités de recherche scientifique qui ont eu lieu et qui se poursuivent dans la ZPM de Tuvaijuittuq et dans les zones marines adjacentes de la région de Qikiqtani au Nunavut. Elle a également permis de recueillir les avis des communautés sur leurs intérêts en matière de participation et d'orientation des efforts de recherche à venir. Des visites dans les écoles et des présentations radiophoniques ont été organisées dans la mesure du possible afin de s'assurer que tous les âges et le grand public soient inclus dans ces discussions.

Au cours des visites, les communautés ont souligné qu'elles souhaitaient participer davantage à la recherche et à la surveillance de Tuvaijuittuq, et qu'il était important d'inclure l'Inuit Qaujimagatuqangit et l'avis des Aînés dans la gestion et la surveillance de la zone.

Le MPO continuera d'aider les Inuits de Qikiqtani à faire progresser la conservation et la recherche marines à Tuvaijuittuq, conformément à l'ERAI pour l'AMNCTI et à [l'Accord Sinaa](#).



Activité lors de la visite de l'école de Tuvaijuittuq Pond Inlet en février 2024. Crédit photo : MPO.

Publié par :

Pêches et Océans Canada.

Région de la capitale nationale 200 rue Kent, Ottawa, Ontario K1A 0E6

Also available in English.

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre du ministère des Pêches et des Océans, 2026

Cat. No. Fs1-101F-PDF ISSN 2818-6788

On doit citer la publication comme suit :

Pêches et Océans Canada. 2026. Rapport annuel de la zone de protection marine (ZPM) de Tuvaijuittuq 2024. Rapport annuel.

Zone de protection marine de Tuvaijuittuq. 9 p.